

3. FINALISATION 2025

3.3 Exercice 2025 - prêts sur gage - passage à perte

RAPPORTEUR : Le Directeur Général

Après examen des dossiers par l'Agent-Comptable, il est proposé au Conseil d'approuver l'admission en non-valeur ou l'abandon de soldes des prêts sur gage.

Le récapitulatif des dossiers concernés est le suivant :

Type	Nombre de dossiers	Montant total
Prêts sur gage	3	1 199,84 €
TOTAL	3	1 199,84 €

Il est proposé au Conseil :

- de valider les passages en non-valeur et abandons de solde pour un montant de **1 199,84 €**,
- de solder chacun de ces comptes par imputation sur le crédit ouvert à l'article 874 « pertes exceptionnelles dont créances irrécouvrables » pour un montant total de **1 199,84 € (mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-quatre cents)**.

Le Conseil, après examen :

- adopte la proposition
- ~~la modifie comme suit :~~

.....
.....
.....

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE



Accusé de réception en préfecture
044-264400557-20251216-9-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025